Le journal des fermes pédagogiques

NUMERO 9 - NOVEMBRE 1999

SOMMAIRE

Info 2

L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire

L'atelier 3

Comment réaliser une hélice

Dossier spécial : 4-7

L'éducation à l'environnement

Boîte à outils 7

Agenda 8

Petites annonces 8

EDITO

Les vacances sont terminées. En espérant qu'elles aient été très agréables pour chacun d'entre vous et que vous ayez profité de la superbe éclipse du 11 août, dont nous vous avions parlé dans le journal précédent.

Voici l'automne, des mois très chargés pour tous, car très riches de projets à mettre en place au cours de cette nouvelle année scolaire.

C'est pour cela que nous avons souhaité vous parler de l'éducation à l'environnement dans notre dossier spécial. En effet, cette année, en France, un grand projet s'organise autour de la thématique de l'éducation à l'environnement.
Il s'agit des Assises Nationales de l'Education à l'Environnement, qui se tiendront les 11, 12 et 13 février 2000 à Lille, assises ayant pour objectif de préparer le forum Planet'ERE II en 2001, qui regroupera à Paris les acteurs de l'éducation à l'environnement de tous les pays francophones.

Mais, me direz-vous, pourquoi faire un dossier spécial sur l'éducation à l'environnement dans un journal pour les fermes pédagogiques ?
Parce que les fermes pédagogiques jouent un rôle essentiel dans l'éducation à l'environnement. En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à rejoindre des associations ou organismes locaux spécialisés dans cette thématique, afin de construire ensemble des formations, des programmes d'activités, ... Et lorsque vous accueillez des enfants et que vous leur expliquez ce qu'est l'agriculture, vous faites de l'éducation à l'environnement.
Alors, rendez-vous vite dans le dossier spécial pour découvrir les richesses de l'éducation à l'environnement.

Je suis aussi heureuse de vous annoncer qu'à partir de ce mois de septembre, je prends la responsabilité du département éducation à l'environnement par l'agriculture et la forêt de la Bergerie Nationale.

Bonne lecture à tous.

Anne-Bénédicte Ribon

MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Info

L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire

Toute association agissant dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire doit avoir reçu l'agrément du ministère compétent pour solliciter une subvention. Le ministère reconnaît donc comme partenaire particulier les associations qu'il souhaite aider et exige qu'elles remplissent un certain nombre de critères, relativement souples.
Il existe un seul agrément appelé "jeunesse-éducation populaire".

La procédure

Il convient de distinguer deux niveaux selon que l'association a un caractère national ou local :

■ ***Les associations nationales*** souhaitant solliciter une demande d'agrément doivent adresser au ministère de la Jeunesse et des Sports un dossier contenant de nombreuses pièces administratives (déclaration officielle, statuts, rapport moral et financier, dernier exercice, budget, …).

Le dossier est examiné par l'administration et par une commission. Cette commission, émanation du conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse est composée paritairement de 6 représentants des associations nationales et de 6 représentants des administrations : jeunesse et sports, éducation nationale, intérieur.

Chaque dossier est confié à un rapporteur qui l'étudie, rencontre les responsables de l'association et fait un rapport auprès de la commission. Celle-ci se prononce et son avis est ensuite transmis au ministre. Cette commission ayant un rôle consultatif, le ministre n'est pas tenu de suivre ses avis. Il faut toutefois noter que dans la plupart des cas, il les suit.

■ ***Les associations locales (régionale, départementale ou communale)***

C'est le préfet du département du siège social qui prend la décision après instruction des dossiers, par le directeur départemental de la jeunesse et des sports. Il n'existe pas de commission consultative obligatoirement instituée au niveau départemental.

Le dossier de l'association candidate doit être composé des mêmes pièces que pour une association à caractère national.

Certains éléments particuliers s'appliquent si l'association est membre d'une association nationale : si l'association nationale et agréée, son avis peut être sollicité, si elle ne l'est pas, le préfet doit consulter pour avis, les services de la jeunesse et des sports.

Si l'association locale n'a pas d'existence juridique propre, c'est-à-dire, si elle n'est pas déclarée, la procédure d'agrément ne lui est pas applicable.

Les critères

Les critères s'appliquent à toutes les associations, locales ou nationales.

■ ***Les dispositions légales***

En aucun cas, l'association sollicitant l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire, n'est tenue de suivre des statuts types, seules quelques règles, valables pour l'ensemble des associations, sont applicables :

- Toutes les associations, quelle que soit la nationalité de leurs dirigeants et de leurs membres, relèvent du droit commun.
- La participation des salariés de l'association aux instances dirigeantes est possible, dès lors qu'ils n'occupent pas une part prépondérante.
- Les jeunes de 16 à 18 ans peuvent être élus aux instances dirigeantes, cependant, ils ne peuvent pas exercer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire général qui supposent une capacité juridique dont les mineurs sont dépourvus.
- Les administrateurs élus de l'association ne peuvent être rétribués pour l'exercice de leurs fonctions électives.

■ ***Les caractères généraux***

Les associations sollicitant l'agrément doivent remplir un certain nombre de conditions dans leur fonctionnement et leurs activités.

Elles doivent être ouvertes à tous et être gérées démocratiquement (renouvellement régulier des membres). L'association doit s'adresser aux jeunes, et/ou concerner le domaine de l'éducation populaire (l'éducation populaire couvre un vaste champ : formation personnelle, formation du citoyen, formation à la responsabilité, …).

L'association doit être suffisamment autonome financièrement par rapport à des partenaires publics ou privés.

La décision d'agrément

Elle est prise par arrêté du Ministre pour une association nationale, par arrêté du Préfet pour une association locale.

L'agrément peut être retiré, la procédure étant la même que pour l'attribution.

Les effets de la décision

Si l'agrément est la condition nécessaire pour obtenir une aide du ministère de la Jeunesse et des Sports, il ne constitue pas pour autant un droit à subvention.

● Dans la mesure où les associations agréées sont reconnues comme partenaires privilégiés, elles peuvent être candidates aux instances de concertation existant dans ce secteur, que ce soit au niveau national pour les associations nationales ou local pour les associations locales.

● Les associations nationales agréées représentent un collège électoral potentiel, utilisé notamment pour la désignation des membres du Conseil national de l'Education populaire et de la Jeunesse (CNEP) ou d'autres instances consultatives.

● Les associations agréées peuvent également bénéficier de tarifs privilégiés sur les redevances à acquitter auprès de la SACEM.

● Les associations reconnues d'utilité publique, agréées et subventionnées, sont exonérées des droits de mutation dans le cas où elles reçoivent un don ou un legs.

● Les associations agréées peuvent se porter partie civile conformément à la loi de 1949 concernant les publications destinées à la jeunesse.

● Pour l'emploi de certaines personnes liées à la pratique d'une activité sportive, une association agréée pourra bénéficier en partie d'exonération ou d'allégements de cotisations de sécurité sociale, sous réserve de nombreuses conditions.

● Pour l'emploi de personnes exerçant une activité accessoire inférieure à 480 heures par an (activité sportive exclue), seules les associations agréées pourront bénéficier du principe de l'assiette forfaitaire pour le paiement des cotisations d'assurance sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales. Le calcul de ces cotisations sociales porteront non pas sur la rémunération brute versée, mais sur une fois le montant horaire du SMIC.

Pour toute information complémentaire, contacter le Ministère de la Jeunesse et des Sports - Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire - 78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris

L'atelier

Comment réaliser une hélice ?

L'hélice à réaliser ici, est proposée avec certains matériaux. Des variantes sont possibles selon les localités, biotopes, âges des enfants, etc. Le sureau que l'on va vider de sa moëlle peut être remplacé par des tiges de cardères, de cannes de Provence, de bambous, … En ville, … en dernier recours, il peut y avoir le tube de rouleau du papier " fax " !

Matériaux

- Branche de sureau (jeune pousse de l'année)
- Fine tige de noisetier, châtaignier, bambou ou autre
- Branche de saule, peuplier ou autre bois tendre, facile à découper
- Cagette de conditionnement de fruits ou légumes.
- Colle à bois ou autre (facultatif)

Outils

- Couteau de poche bien affûté
- Petite scie : demi lame de scie à métaux (même usagé)
- Poinçon à tête carrée ou triangulaire (attention, les poinçons du commerce sont souvent ronds donc ils écartent les fibres et fendent le bois)

Confection du tube

Scier une longueur de branche de sureau de la dimension de la largeur de la main. La vider de sa moelle à l'aide d'une tige rigide (ex : noisetier) d'un diamètre légèrement inférieur à celui de la moelle. Rendre l'intérieur bien lisse.

Confection de la tige

Choisir une branche fine, bien droite et sans nœuds. La couper d'une longueur d'environ une fois et demi celle du tube.

Confection de la "tête"

Scier un tronçon de branche tendre d'environ 4 cm de long. A une extrémité, faire une fente bien droite (selon schéma) avec la scie (pour l'emplacement de la première hélice). Faire une deuxième fente à l'autre extrémité de façon perpendiculaire (très important pour que la rotation de l'hélice ait lieu).

Choisir l'emplacement où sera fixé la tige. Pour que tournent bien les pales face à la pression de l'air, le trou doit être centré et à mi-chemin entre les deux pales. Percer avec le poinçon (tige et poinçon doivent être le plus possible du même diamètre).

Confection des pales d'hélice

Prélever deux morceaux de planchette de fond de cagette. Choisir une épaisseur équivalente à celle de la scie. Découper 10 à 12 cm de longueur sur 2 à 3 cm de largeur.

Dans le sens de la fibre, le bois de cagette se fend très facilement sur simple torsion entre les doigts, il suffit de faire la finition au couteau.

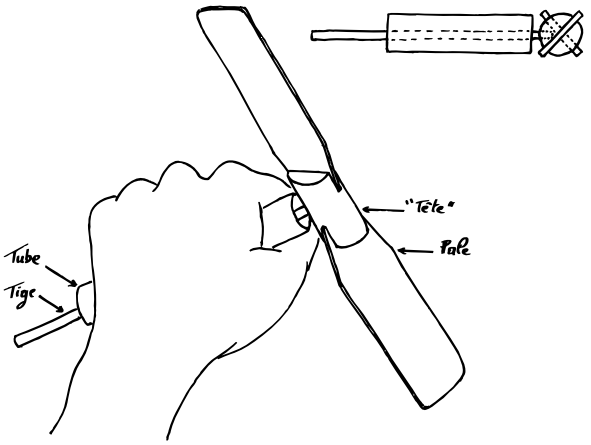

Assemblage

Assembler selon le schéma. Normalement, tout doit être ajusté. Si ce n'est la cas, mettre quelques points de colle pour la fixation. Pales, tête et tige sont solidaires et cet ensemble doit pouvoir tourner librement dans le tube.

Utilisation

Courir en tenant l'hélice à la main par le tube. Celui-ci est parfaitement horizontal, les pales à l'avant, face à l'air. Les enfants de moins de 5 ans ont des difficultés à tenir leur jouet horizontalement, leur réflexe est de le tenir verticalement et dans ce cas, l'hélice ne peut tourner !

On peut courir avec une seule hélice à la main, avec une dans chaque main … pour faire l'avion, ou bien la fixer sur le guidon du vélo (prudence à la conduite !) ou sur le balcon, face au vent.

On peut l'utiliser en groupe … entre deux activités demandant de l'attention ou de la concentration :

Former deux équipes. Deux joueurs, un de chaque équipe, vont courir simultanément avec une hélice chacun sur un même petit parcours. L'hélice de chaque équipe est utilisée comme un relais et est transmise au joueur suivant. La 1ère équipe ayant terminé a gagné.

Quelques intérêts pédagogiques

Différencier ce qui est sauvage de ce qui est cultivé

Apprécier la diversité des plantes dans la nature : tiges souples /rigides, creuses/pleines, tendres/dures, pousses de l'année/ plus anciennes.

Choisir parmi les matériaux : depuis les planchettes de cageot de pommes de terre à celles des cagettes de salades ou des barquettes de framboises (différentes épaisseurs, différentes compositions, …)

Lien avec les programmes scolaires

Notions acquises suite à cette réalisation : perpendiculaire, horizontal, vertical , …

Forces s'exerçant sur les pales d'hélice

Energie et transformation d'énergie.

Motricité :

Tenir l'hélice dans le bon sens et courir simultanément

Se motiver à la course

Fiche d'activités réalisée par Arlette Bonnefous - Association "Les chemins Buissonniers" - BP 101 – 46103 Figeac cedex – Tél/fax : 05 65 40 77 77

DOSSIER SPECIAL L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et ses actions en éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement est un des axes de travail du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) qui consiste à favoriser les pratiques culturelles (théâtre, danse, culture scientifique et technique, etc.) dans le temps des loisirs et dans une démarche d'éducation populaire.
Il s'agit, pour le MJS, de développer, pour les jeunes, les actions favorisant :
- le développement de leur personnalité et de leur capacité à apprendre, écouter, échanger,
- l'accès à la citoyenneté, à l'autonomie et à l'indépendance,
- les moyens leur permettant de s'exprimer et d'être valorisés, etc.
Pour atteindre ces objectifs, les fermes pédagogiques sont un cadre parfaitement adapté et riche d'ouvertures pédagogiques : tout en se familiarisant avec le monde animal et végétal, l'enfant ou le jeune observe, questionne, expérimente, apprend à réguler son comportement pour mieux respecter le vivant. En prenant des responsabilités, il fait aussi l'apprentissage de la citoyenneté. En outre, il découvre un autre environnement, parfois proche du sien. Il comprend la relation entre la ville et la campagne et peut même retrouver ses racines au sein de traditions rurales.
C'est ainsi que la ferme pédagogique participe à l'accès à la citoyenneté pour tous.

L'intervention du ministère de la Jeunesse et des Sports vise à apporter un soutien :

- **aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire**, qui ont développé ce secteur d'activités, dans le cadre de leur convention d'objectifs avec le ministère de la Jeunesse et des Sports.

- **aux actions mises en place dans les centres de vacances et de loisirs** (CVL) sur ce champ.

- **aux projets de jeunes** (Défi Jeunes) : tous les ans, un certain nombre de lauréats aborde le domaine de l'environnement. Les thèmes traités sont les suivants : patrimoine naturel et bâti, eau, faune/flore, énergie, environnement urbain, déchets, forêt, bruit et paysage...

- **aux chantiers de jeunes bénévoles**. Les bilans révèlent que les chantiers lient de plus en plus les actions menées en faveur du patrimoine, de la nature et du social.

- **à l'aménagement du temps de l'enfant et du jeune**. Le contrat éducatif local (C.E.L.) peut être un cadre d'intervention pour agir dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Ainsi, ont déjà été développées les activités suivantes : aquariophilie, élevage d'animaux, jardinage, pêche, débroussaillage, recyclage de déchets, botanique, environnement urbain, météo, protection de la nature, étude de milieu, patrimoine naturel.

- **aux sessions "Connaissance de la France"**, organisées tous les ans par le MJS en partenariat avec le ministère des affaires étrangères, axées essentiellement sur la découverte du patrimoine, de l'environnement et la pratique d'un sport et destinées à de grands adolescents et jeunes adultes, français et étrangers.

- **à la création d'outils pédagogiques**, tels que des mallettes pédagogiques, des vidéogrammes d'éducation à l'environnement, des films documentaires et pédagogiques, des livres, ...

- **aux formations d'animateurs** :
- ***des formations de bénévoles*** (BAFA, BAFD),
- ***des formations professionnalisantes*** (BAPAAT, BEATEP, DEFA, Brevet d'état d'éducateurs sportifs pour les activités de plein air).

- **aux formations continues des personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports.**

L'intervention du ministère de la Jeunesse et des Sports trouve aussi sa réalisation dans le cadre du protocole d'accord signé le 4 avril 1985 avec le ministère chargé de l'environnement.

Ce protocole est en grande partie appliqué grâce à une collaboration étroite entre les deux ministères. De nombreux projets nationaux peuvent aboutir et se développer grâce à la généralisation d'un travail et d'un soutien interministériels élargis à d'autres administrations (ministères chargés de l'agriculture, de l'éducation nationale, de la culture, de la ville, de la santé, de la justice, ...) :

- suivi et soutien du groupe national de réflexion sur l'éducation à l'environnement urbain **Citéphile** ;

- **travail interministériel sur les fermes pédagogiques** coordonné par la Bergerie Nationale de Rambouillet (création et dif-

Les associations nationales a
et de jeunesse spécialisées e

- Au Fil de l'Eau
- Comité de défense des sites et rochers d'escalade
- Confédération de la Consommation, du logement et du Cadre de Vie
- Enfance, Loisirs, Animation, Nature
- Espaces pour Demain
- Fédération Aquariophile de France
- Fédération des Jeunes pour la Nature
- France Nature Environnement
- Fédération Française des Unions Touristiques "Les Amis de la Nature"
- Fédération Nationale des Clubs Connaître et - Protéger les Nature"
- Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France
- Fonds d'Intervention pour les Rapaces
- Groupement International des Fermes d'Animation Educatives
- Institut Français de la Mer
- Jardiniers de France
- Le Jour de la Terre

Pour tous renseignements sur ces a
et des Sports - DJVA 2 - 7

fusion de documents d'information, rencontres régionales, etc.) ;

- suivi de l'**opération "1000 Défis pour ma Planète**", et notamment relance pour l'année scolaire 1999/2000 ;

- suivi du programme "Agir et Comprendre pour l'Environnement". Ont déjà été réalisés les années précédentes des outils sur le thème de l'eau, des déchets, de l'énergie, du bruit et de la biodiversité. Cette opération est menée par la Fédération nationale des FRANCAS, la Ligue de l'Enseignement et l'Espace naturel Régional du Nord-Pas-de-Calais.

Le protocole d'accord est aussi appliqué au niveau régional.

Au niveau départemental, les directions départementales de la jeunesse et des sports peuvent soutenir des projets associatifs ou de jeunes, en relation avec les municipalités **dans le cadre des politiques locales pour la jeunesse**.

Elisabeth Blanchard
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse et de la Vie associative

agréées d'éducation populaire
en éducation à l'environnement

- Maison Nationale de la Pêche et de l'Eau
- Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe
- Réseau Ecole et Nature
- Rue de l'Avenir
- Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement

D'autres associations d'éducation populaire et de jeunesse, plus généralistes, développent aussi des actions d'éducation à l'environnement :

- Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes
- CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)
- Fédération Nationale des Francas
- Fédération Française des Clubs UNESCO
- Fédération Française de Randonnées Pédestres
- Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanent.

ssociations, contactez le MinistLre de la Jeunesse
78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris.

Cr0dit photo : Bergerie Nationale

Le Ministère de l'Education Nationale et ses actions en éducation à l'environnement

Dans le cadre de ses actions éducatives, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie développe un volet conséquent dans le domaine de l'éducation à l'environnement qui s'est profondément transformée en l'espace de 25 ans et a fait l'objet d'un protocole d'accord signé en 1993 entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'environnement.

En effet, l'on est passé d'un enseignement fondé sur l'observation neutre du milieu à l'idée que l'éducation à l'environnement est partie intégrante de l'éducation dans d'autres domaines (la citoyenneté). Ceci a permis de constater que l'éducation à l'environnement rentre naturellement dans une logique de changement de comportement liée à une logique d'aménagement du territoire.

C'est dans cet objectif que s'inscrit le travail qui se développe dans le cadre des fermes pédagogiques.
La ferme pédagogique est un outil au service de l'éducation du public et plus particulièrement des jeunes dans le cadre scolaire et hors scolaire. Les fermes d'animation et les exploitations agricoles, qui se différencient à la fois par leur diversité et leur structure, représentent deux types de fermes pédagogiques.
En France, c'est à partir de 1991 que le mouvement de création de fermes pédagogiques s'est accéléré.

Qu'elle soit en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale, dite "d'animation" ou "agricole", la ferme pédagogique est un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement, la découverte du milieu rural à travers son patrimoine bâti, son patrimoine naturel, ses arts et traditions populaires, la connaissance du métier d'agriculteur avec son savoir-faire, ses actions sur l'élaboration des paysages de nos campagnes, sa vie quotidienne. Une initiation à l'économie agricole, un regard sur la ferme en tant qu'unité de production, la découverte des progrès génétiques et technologiques, la prise de conscience de l'existence de rythmes biologiques dévoilent et renforcent les relations tissées entre ville et campagne.

Dans le cadre scolaire, la visite de la ferme pédagogique s'intègre dans les nouveaux programmes de l'école primaire mis en place en 1995 : découverte du monde vivant, des espaces naturels et humains, observation et description de la nature, connaissance de la vie animale et végétale, de l'unité et de la diversité du monde vivant, apprentissage du respect de soi et des autres, du devoir et des responsabilités.

Marie-Josée Le Paih
Direction de l'enseignement scolaire
Ministère de l'éducation nationale

La Ferme pédagogique du Peu : un espace d'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement est l'affaire de tous mais elle devient une fin en soi dans une ferme pédagogique labellisée "Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement". Tel est le cas de la Ferme du Peu gérée par le Centre de Plein Air/MJC de Lathus (86). Cette ferme biologique de polyculture et d'élevage de 110 ha se situe dans une région bocagère, elle a été conçue pour être un site d'animation adapté à tout public. Ainsi, elle propose tout au long de l'année des activités de nourrissage, soins, pansage, attelage, traite, transformation de produits, jardinage.

Un lieu dans lequel chacun est acteur de ses découvertes et de ses apprentissages

Lors des animations à la ferme du Peu, le contact direct avec l'animal est privilégié afin de mieux le connaître et donc d'apprendre à le respecter.
Grâce à une approche progressive durant laquelle l'animateur rassure et répond aux interrogations, un comportement responsable s'installe peu à peu. Les groupes prennent conscience que les animaux sont dociles et affectueux … à condition de ne pas les agresser car, alors, comme tout être vivant, ils peuvent réagir.
Les apprentis fermiers ne sont pas de simples spectateurs puisqu'ils préparent eux-mêmes les rations (à l'aide d'un tableau installé dans la graineterie), participent au curage des clapiers, au déplacement des brebis …

Un moyen de comprendre son environnement pour apprendre à le respecter

L'observation et l'encouragement au questionnement permettent de déclencher l'intérêt et la curiosité et, par la même, de faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances. Les secrets de la graine qui devient légume, sont percés dans le jardin des sens et la magie de la fabrication du pain et du fromage opère avec les mains pleines de pâte collante ou de caillé.
La relation directe de la ferme permet de comprendre que l'animal domestique est dépendant de l'homme, mais qu'il sert aussi à l'homme : quand on assiste à la tonte d'une brebis, qu'on mange un poulet de la ferme au déjeuner ou que Diane, la jument de trait, amène en attelage, la ferme prend une autre dimension.
L'agriculture biologique et la conservation de races rustiques d'animaux d'élevage, pratiquées dans la ferme, permettent d'aborder le développement durable.

Une quête : l'épanouissement de la personnalité

Redécouvrir, voire découvrir, le goût d'un fruit sauvage ou l'odeur du foin fraîchement coupé, arpenter des chemins de campagne … autant d'émotions qui contribuent au développement personnel.
La transformation des produits de la ferme, exigeant une certaine rigueur, est synonyme de valorisation. Qui n'a jamais ressenti le plaisir de pouvoir partagé ce qu'il a fabriqué ?
Quelle joie dans les yeux d'un enfant qu'on autorise à marcher dans la boue, à faire la soupe pour les truies ! Que de chemin parcouru par la personne réticente à entrer dans la chèvrerie et qui repart fièrement avec son seau rempli du lait qu'elle a réussi à faire sortir du pis de "ses" biquettes. Et tout ceci se fait avec d'autres, ce qui a nécessité un partage des tâches et un esprit coopératif.

Les animations proposées à la Ferme du Peu permettent donc d'acquérir des comportements responsables vis-à-vis de soi-même, d'autrui et de l'environnement naturel. Elles aident à découvrir les joies et les contraintes de l'existence ainsi que les richesses et les complémentarités de chacun. Y a-t-il plus belle école de la vie que celle qui sollicite le respect et l'attention, sources d'affection et de bien-être ?

Patricia Girard
C.P.I.E. "Val de Gartempe"
Ferme pédagogique
du Peu - 86390 Lathus
Tel 05 49 91 71 54

Un collectif national d'éducation à l'environnement en France

En 1997, à l'initiative de la CEQ (Centrale de l'Enseignement du Québec) et de l'AQPERE (Association Québécoise pour l'Education Relative à l'Environnement), un sommet Planèt'ERE Francophone a réuni 700 membres de 30 pays dont 70 Français. Cette rencontre internationale avait pour objectif de faire un point sur l'éducation à l'environnement au niveau de l'existant et au niveau des actions à mettre en œuvre.
La délégation française, présente à ce forum, a proposé d'organiser en 2001 en France le sommet Planèt'ERE II.
Aussi, depuis 1997, se met en place un collectif national de l'éducation à l'environnement, chargé de l'organisation de Planèt'ERE II, dont fait partie la Bergerie Nationale au nom de toutes les fermes pédagogiques de France.
Pour préparer au mieux ce forum, il est apparu intéressant au collectif national d'avoir une photographie la plus exacte possible de l'existant en France.
C'est pourquoi, il a été décidé d'organiser des assises régionales auxquelles participent les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement.
De ces rencontres régionales naîtront les assises nationales qui se tiendront les 11, 12 et 13 février 2000 à Lille et dont le but est de donner un véritable essor à l'éducation à l'environnement en France, pour une mise en œuvre générale et cohérente dans l'ensemble des processus d'éducation et de formation.

Dans le cadre de ce projet, il paraît essentiel que les fermes pédagogiques soient présentes dans les assises régionales en tant qu'acteurs d'éducation à l'environnement.
Depuis 6 ans que la Bergerie Nationale travaille sur la thématique des fermes pédagogiques, nous sommes convaincus du rôle essentiel que jouent ces structures dans l'éducation à l'environnement.

Si vous êtes intéressés par ce collectif ou plus particulièrement par les assises régionales, vous pouvez contacter :
Michel Buffet, FSU, 23 place Tabareau - 69003 Lyon - Tél.04 78 60 04 80
ou la Bergerie Nationale pour obtenir la liste des correspondants de votre région.

Anne-Bénédicte Ribon

Organismes engagés dans le Collectif national d'éducation à l'environnement au 9 juillet 1999

Assemblée des directeurs des maisons de la nature et de l'environnement
Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse
Bergerie Nationale
Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Educations Actives
Centre d'Expérimentation Pédagogique
CITEPHILE
Collectif Inter Associatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques et Techniques International
Comité de Liaison des Energies Renouvelables
Commission Nationale Française pour l'UNESCO
Confédération de la Consommation, du logement et du Cadre de vie
CSFEF
Eclaireurs et Eclaireuses de France
Espaces Naturels de France
Fédération de l'Education Nationale
Fédération des Jeunes Pour la Nature
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
Fédération Léo Lagrange
Fédération Nationale des Clubs " Connaître et Protéger la Nature "
Fédération Nationale des Foyers Ruraux
Fédération nationale des Francas
Fédération Syndicale Unitaire
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme
Fondation pour le Progrès de l'Homme
Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe
France Nature Environnement
Groupe de Recherche sur l'Ecoformation
Groupement International des Fermes d'Animation Educatives
Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement
Ligue Française de l'Enseignement
Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Office National de la Forêt
Office pour l'Information Eco-Entomologique
Réseau Ecole et Nature
Réserves Naturelles de France
Scouts de France
Syndicat Général de l'Education Nationale – CFDT
Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement
Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air
Union Touristique des amis de la Nature

Chaque organisation nationale impliquée dans l'organisation des assises s'engage à régler une cotisation de 500F.

Sous le Haut Patronage du Premier Ministre

Partenaires institutionnels

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Conseil Régional du Nord Pas de Calais
Ville de Lille

En bref

Afin d'intégrer les adaptations qui sont apparues indispensables après une année de mise en œuvre, les circulaires n° 97-176 du 18 septembre 1997 et 97-176bis du 21 novembre 1997 précisant les règles d'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques doivent être revues et faire l'objet d'une nouvelle publication.

A cet effet, un groupe de travail a été constitué, rassemblant, outre les services centraux du ministère, des représentants des syndicats enseignants, des fédérations de parents d'élèves, des associations (Jeunesse au plein Air, Ligue de l'enseignement, Fédération Nationale des Victimes d'Accidents Collectifs).

Un projet de texte a été élaboré ; il devrait se substituer aux textes antérieurs, et permettre, grâce à des procédures claires, une organisation efficace et simple des sorties scolaires. Ce texte devrait voir le jour cet automne.

Marie-Josée Le Paih
Direction de l'enseignement scolaire
Ministère de l'éducation nationale

Boîte à outils

Jeu " Pollen et ventre plein de miel "

Ce jeu de plateau sur le thème de l'abeille, est adapté aux plus petits (dès 4 ans). Il n'est pas nécessaire de savoir lire ni de savoir compter puisque les faces des dés sont des pastilles de couleurs.
Ce jeu se joue à 2, 3 ou 4 joueurs. Chaque enfant a une petite abeille en bois qui dispose d'un velcroc sous le ventre. Sur le plateau, des fleurs de toutes les couleurs sont représentées avec un cœur amovible en velcroc lui aussi. L'enfant lance le dé. La couleur obtenue définie la fleur sur laquelle la petite abeille ira se poser. L'enfant doit placer l'abeille sur la fleur de manière à ce que le pollen reste fixé à son abdomen. Au fur et à mesure du jeté de dé, l'abeille volera de fleurs en fleurs et récoltera le pollen. En obtenant une certaine couleur, l'abeille peut revenir à son nid pour se décharger de son pollen. Le joueur vainqueur est celui dont l'abeille a récolté le plus de pollen dans son nid.
Fabriqué en Allemagne, ce jeu peut se commander chez "Bien Joué" - 95907 Cergy-Pontoise cedex 9 – Tel 01 34 35 88 89, au prix de 189 F TTC.

Kit de terrain " la Rivière m'a dit "

"*La Rivière m'a dit...*" propose des activités de terrain qui permettent de découvrir un cours d'eau proche de chez soi.
A travers des mesures, des enquêtes, des observations, des activités de création, les jeunes participants pourront prendre conscience de l'importance des milieux aquatiques pour la vie, et adopter en conséquence des comportements quotidiens plus respectueux et responsables. Ils n'auront qu'à envoyer le résultat de leurs observations pour faire partie de la campagne et recevoir régulièrement le journal "La Rivière m'a dit...", synthèse des contributions de chaque participant.
Ce kit de terrain contient un livret théorique (96 pages), un carnet de terrain et un carnet d'enquêtes à compléter, des accessoires simples de mesure (thermomètre, bandelettes pour tester la qualité de l'eau, montages en carton à assembler...) et les fiches de résultats à compléter et renvoyer.
Kit disponible à la FRAPNA (220 F+28 F de port), 19, rue J.Bourgey - 69625 Villeurbanne cedex - Fax : 04 78 03 88 88.

Répertoire du Mécénat d'entreprise – ADMICAL

Chaque année, Admical édite le répertoire professionnel du mécénat d'entreprise en France. Il s'agit d'un annuaire de tous les organismes proposant du mécénat dans des domaines donnés. Au sommaire de cet ouvrage,
les 1300 entreprises mécènes classées par ordre alphabétique, avec les coordonnées, les responsables, les données économiques, la politique de mécénat et les domaines d'intervention de chaque entreprise, les clubs d'entreprise mécènes, les agences du mécénat, le bilan chiffré d'une année de mécénat, le dispositif juridique et fiscal, les pouvoirs publics et le mécénat, les écoles et les formations,
les associations d'entreprises et les associations étrangères .
Ce répertoire est à commander à ADMICAL - 16, rue Girardon - 75018 Paris au prix de 350 F TTC (frais de port inclus).

Réactualisation du " Cahier des Enfants " sur le thème des déchets

Ce cahier des enfants existait déjà mais une mise à jour complète était nécessaire. La nouvelle version prend en compte les récentes orientations pour la gestion des déchets. Elle propose un jeu-poster et une petite bande dessinée. Comme pour les autres outils toujours disponibles sur les thèmes de l'eau, de l'énergie, du bruit et de la nature, le cahier des enfants est accompagné du cahier pédagogique pour l'enseignant ou l'animateur. Un CD-Rom ludique peut en plus être commandé.
Le lot de Cahiers des enfants sur les déchets est gratuit avec une participation forfaitaire aux frais d'envoi de 30F pour un lot sans CD-Rom et de 50F pour un lot avec CD-Rom.
Pour toute commande, contacter : "Comprendre et agir pour l'environnement"
3 Suisses – 59345 Croix cedex.

Agenda

Pour marquer le passage à l'an 2000, le Parc de la Villette explore l'un des enjeux majeurs de cette fin de siècle : **les relations de l'homme à son environnement à travers l'exposition du "Jardin Planétaire"**.
Pour connaître les mécanismes du vivant et le rôle de l'homme, comprendre les apports de la science et de la culture, prendre conscience de la fragilité des équilibres écologiques, apprendre à agir avec lucidité et responsabilité, 3500 m² d'exposition ont été aménagés sous forme de parcours qui commence dans le Jardin des connaissances (en parallèle, l'histoire naturelle et l'histoire culturelle de la nature). L'exposition se termine dans le Jardin des expériences qui propose, autour d'une prairie de graminées, des actions de jardinage planétaire racontées par ceux qui les mettent en œuvre (scientifiques, acteurs politiques, …).
Exposition promenade du 15 septembre 1999 au 23 janvier 2000 à la Grande Halle de la Villette.
Pour toute information complémentaire : 08 03 30 63 06.

Stage pour "fermes pédagogiques" et pour toute profession à vocation éducative
Construire, … se construire, … par le plaisir … tout en découvrant l'inépuisable richesse du monde végétal, du milieu rural, … Dans notre environnement proche, il y a d'immenses richesses pour réaliser de nos mains et avec quelques outils très simples, une multitude d'objets astucieux. L'acte de fabriquer induit de nombreux savoir-être (redonner du sens, créer des liens, …).
Au cours de ce stage, chacun pourra acquérir, des connaissances techniques et échanger des démarches. Ce support donne accès à un vaste domaine que chacun pourra réinvestir très différemment selon son terrain d'action.
Arlette Bonnefous vous propose les 8, 9 et 10 Novembre 1999, à Sourdognes en Cévennes (30) de mettre à la portée de chaque main de multiples enseignements de notre environnement et de nos aïeux.
Renseignements : Tel/Fax : 05 65 40 77 77.

Petites annonces

A vendre pouliches Merens nées en 1999, sevrées à l'automne. Livraison possible. Originaires de Pyrénées, les Merens sont des chevaux noirs très polyvalents (loisirs, travaux agricoles, …).
Contact : Alain Gibert - le Jal - 07110 Rocles - Tél/Fax. 04 75 88 31 51.

A vendre ferme pédagogique et touristique. Fréquentation scolaire importante. Activité complémentaire : élevage, dressage et commerce de chevaux. Habitation confortable et très nombreuses dépendances en pierres en parfait état , 12 hectares de terrain attenant. Bourgogne. Valeur totale 1, 6 millions de francs.
Contact : M. et Mme Chaize
Ferme pédagogique de Bois-Bouton
71800 Saint Christophe en Brionnais -
Tél. 03 85 25 92 16.

A vendre ânes de petite taille (moins d'un mètre au garrot à l'âge adulte) : ânon, mâles et femelles adultes. Anes réputés pour leur douceur et leur gentillesse avec les enfants.
Contact : L'Hôtel aux Anes
61400 La Chapelle Montligeon
Tél/ Fax 02 33 83 38 00.

Donne cochette de 8 mois.
Contact : Mme Lallot - Tél. 01 48 92 12 45

Association pour la promotion du relais nature de Bièvres (91) **recherche** pour sa structure **un animateur** (h/f) dans la cadre du programme emploi jeune, pour un CDD de 5 ans. Le candidat devra être titulaire du bac, il aura le sens des relations avec les enfants et une aptitude à travailler avec des bénévoles, il aura une connaissance approfondie des sciences de la vie et de la terre. Sous la responsabilité de l'animatrice, le candidat devra participer aux animations existantes, ainsi que mettre en place et développer de nouvelles activités.
Envoyer CV détaillé + lettre de motivation à M. le Président, Association pour la promotion du relais nature à Bièvres - Mairie 91570 Bièvres.

Recherche un **animateur technicien pour une ferme pédagogique**, chargé de l'animation des groupes scolaires et centres de loisirs. BAFA apprécié + formation nature environnement (BTS PN/PA ou BEATEP). Expérience d'animation auprès d'un public enfant indispensable. Bonnes connaissances agricoles appréciées, sens du contact et du travail en équipe. Entrée immédiate, CDI (temps plein).
Adresser lettre + CV + photo à la Ferme de Dehaudt - Annick Lefebvre - Impasse du Triest - 59290 Wasquehal -
Tél 03 20 98 55 09.

La Ferme Pédagogique du Bel Air qui accueille des classes maternelles, élémentaires, des centres de loisirs et des instituts spécialisés **recherche un animateu**r avec expérience en animation souhaitée mais pas indispensable, dynamique, sérieux, aimant travailler en équipe, au contact des animaux et en plein air. Contrat de 36 h de travail hebdomadaire et salaire brut de 8000F x 13 mois.
Envoyer lettre de motivation et CV à :
Association URCAVIE
Ferme Pédagogique du Bel air
19, route de Gif - 91190 Villiers le Bacle
Tel 01 69 41 18 42 - Fax 01 60 19 29 13

Recherche un **animateur ferme pédagogique** pour les mercredis et les vacances de la Toussaint. L'animateur sera en outre amené à travailler sur la chèvrerie et la fromagerie quelques heures par jour.
Contact : Thielke et Marc Lesty - Chèvrerie des trois Ponts - La Petite Hogue- Route des Vindrins - RN 306 - 78610 Auffargis
Tél. 01 30 59 85 80.

Recherche dans le cadre du dispositif emploi-jeune, en Ile-de-France, **un(e) animateur(trice) nature**.
Formation : BTS GPN ou BTA et BAFA ou BEATEP. Connaissances agricoles (grandes cultures) et des écosystèmes mare et forêt. Connaissance du cheval très appréciée. Expérience en animation pour des groupes d'enfants. Poste : conduite d'un attelage à deux chevaux, animation et encadrement de groupes, conception d'animation et d'outils pédagogiques, si nécessaire formation à l'attelage prévue les premiers mois.
Contact : Marie-Sylvie Auffret
Tél. 01 34 83 68 11 ou 06 86 67 59 45

Directeur de la publication : Jacques Bourdreux
Rédacteur en chef : A. Bénédicte Ribon
Secrétaire de rédaction : Mylène Thou
Comité de rédaction : Commission interministérielle
PAO : Chantal Creusot - Bergerie Nationale de Rambouillet
Photo couverture : Ministère de l'agriculture/CIFAR/Norbert Toussaint
Numéro ISSN : en cours